



Date de dépôt : 24 octobre 2024

Pétition

pour l'abrogation de la clause « Le sport doit être reconnu » et pour que cesse la cabale contre notre fédération

Point 1)

La « **Directive pour l'attribution d'une contribution** » que nous attaquons ne fait pas partie de la « Loi sur le sport » ni du tout récent « Règlement sur l'aide au sport » du 29 août 2023. Il s'agit d'une directive établie en catimini chaque fin d'année entre le département de la cohésion sociale et la direction du Fonds du sport. L'une de ses clauses est destructive envers notre sport, **le rafting**, et doit être abrogée !

La SWISS RAFTING FEDERATION à laquelle se joint le GENEVE RAFTING CLUB **demandent la suppression en entier de la clause restrictive suivante** contenue dans ladite directive :

« Pour être soutenue, une discipline sportive doit répondre aux critères cumulatifs prévus par le règlement interne de la commission cantonale d'aide au sport, à savoir :

- 1. être reconnue par Swiss Olympic ou Jeunesse + Sport*
- 2. disposer d'une association faitière affiliée à l'Association Genevoise des Sports ou être reconnue par une fédération nationale affiliée à Swiss Olympic »*

Motifs :

a) Le RAFTING est un sport magnifique. Etant nouveau, il ne répond pas encore aux critères ci-dessus. Il faut savoir que pour faire partie de Swiss Olympic notre fédération devrait disposer de 1000 membres et de 10 clubs. Ce n'est pas encore le cas. Quant à faire partie de Jeunesse + Sport, la demande est en cours mais l'adhésion doit être validée par notre Présidente, Madame Viola Amherd !

b) Cette clause, inutile et discriminatoire, va à l'encontre du but poursuivi par ce même Fonds du sport, but auquel nous adhérons totalement, à savoir :

« Le Fonds du sport est institué pour soutenir et développer les activités physiques et sportives à Genève, notamment le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, l'accueil et l'organisation de manifestations sportives et la réalisation d'infrastructures sportives. Il vise à faire des activités physiques et sportives des vecteurs d'intégration, d'inclusion et de réduction des inégalités. »

Point 2)

Pour que cesse la « cabale » dirigée contre notre fédération et contre notre sport : le rafting !

Cette « cabale » s'est révélée voici 5 ans, au moment où, suite au covid-19 ayant provoqué l'arrêt de nos activités, nous avons besoin d'une aide financière.

Le refus ne s'est pas seulement cantonné au DCS de Thierry Apothéloz, au Fonds du sport de Frédéric Renevey et au service des sports de Vincent Scalet. Elle s'est étendue aussi à la municipalité de la Ville de Genève. Le département de la sécurité et des sports de même que le service des sports nous ont refusé toute aide financière. Ces mêmes départements, plus celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité dirigé par Madame Frédérique Perler, nous ont **interdit** la reconstruction de notre base de rafting du 10, quai des Vernets.

Sans moyens financiers et sans base de rafting, notre activité a été stoppée !

Il est évident que ce n'est pas le RAFTING qui est visé, sport d'équipe sain et écologique, praticable par filles, garçons, adultes, personnes âgées et même handicapés. Non, le RAFTING n'est pas controversé, il faut chercher ailleurs.

Voici plus de 30 ans, le soussigné de cette pétition, Michel Weber, a été victime d'une tentative d'escroquerie portant sur 200 000 francs (330 000 de nos francs actuels) au détriment du Canoë-Club de Genève. L'auteur de ce forfait pourrait bien être le même que celui de cette éventuelle « cabale ».

Si cabale il y a, merci de la faire stopper !

N.B. 1 signature

Michel Weber

Président par intérim

SWISS RAFTING FEDERATION

GENEVE RAFTING CLUB

Case Postale 73

1226 Thônex